

Octobre 2019

## Europe : « c'est la faute à Voltaire, c'est la faute à ..... »

Ca dure depuis des années : l'Europe est la responsable de tous les maux... Honnie par les uns, vilipendée par les autres, et ce ne sont pas les propos du 1<sup>er</sup> ministre de la perfide Albion, cette vieille gloire impuissante, qui vont redorer son blason !

Si vous ajoutez à cela quelques extraits d'Internet : « *Pourquoi l'Europe est-elle un désastre ?* » (Agoravox), ou bien « *Pourquoi l'Union Européenne est-elle condamnée ?* » (Contrepoints), cela fait un joli concert de déniement de l'Europe !

Mais quand même, on voit aussi que le Président Poutine est toujours dans un rapport de force avec l'Europe, que le Président Trump lui est hostile, et que la Chine joue avec... Alors, compterait-elle un peu pour ces grandes puissances ?

Pour nous, la fin de l'histoire reste à écrire. Si l'Europe n'est pas parfaite, loin

s'en faut : absence d'Europe de la Défense, de la Justice, construction difficile de l'Europe de l'Energie etc..., et plus grave, une affreuse gestion de la crise des réfugiés. Avec les chantages du « *supprimons les bateaux d'aide aux migrants* », il n'y aura pas moins de réfugiés, il y aura simplement plus de morts.



Pourtant, si les bienfaits économiques de l'Europe sont méconnus et restent inaudibles, il faut bien constater que 72 ans de paix, ce n'est pas rien, que les échanges commerciaux, en particulier à l'intérieur de l'Union sont patents, la réussite de l'Euro, qu'il y a des avancées en termes de liberté, de

démocratie, les PIB, Erasmus.... Et bien d'autres encore ! Et aujourd'hui, l'Europe peut parler d'égal à égal avec les autres pays.

Pour conclure, quelques petits exemples bien concrets : Cette année, l'Europe a versé 500 millions d'euros à l'agriculture bretonne, 250 millions pour la rénovation des lycées de Provence-Côte d'Azur. Enfin, les 250000 sujets de sa Gracieuse Majesté, victimes de la faillite de Thomas Cook, peuvent se féliciter que le Brexit ne soit pas encore tout à fait réalisé : grâce aux dispositions prises par l'Union Européenne (via le fond de garantie ATOL), ils bénéficieront du remboursement de leur séjour organisé par cette entreprise, ou seront rapatriés !

Daniel FOUNDOULIS

### SOMMAIRE

- Page 1 : Editorial
- Page 2 : Education : encore des réformes !
- Pages 3 et 4 : Intelligence artificielle : la machine va-t-elle supplanter l'homme ?
- Page 5 : Comment s'organise la lutte contre le saturnisme ?
- Page 6 : Coup de gueule : foulard ou pas foulard ?

### AFL INFOS

**Revue d'informations  
des  
Associations Familiales  
Laiques de Paris,  
4 rue Giffard 75013 Paris  
Le numéro : 1 euro**

**Directeur de la revue :  
D. Foundoulis  
Gérante : C. Armalet  
Rédaction : F. Thiebault**

Téléphone : 01 45 84 50 39

Message :  
asso@aflparis.org  
Site : aflparis.org

## Education : encore des réformes !

Depuis 2 ans, le système éducatif français subit des réformes tout azimut.

Pourtant, Jean-Michel Blanquer déclarait sur le perron du ministère, en prenant ses fonctions : *"il faut arrêter de tout changer tout le temps (sic) - je ne serai pas le ministre qui mettra son nom en bas d'une loi ».*

Selon Claude Lelièvre, historien des sciences de l'éducation, jamais aucun ministre n'aura imposé autant de réformes en si peu de temps, de la maternelle à l'accès à l'université. Ainsi, le brevet des collèges promis à une évolution pour coller à la réforme du collège mise en place cette même année, n'était pas encore passé que Monsieur Blanquer annonçait déjà des modifications pour l'année suivante. De même, il vidait la toute nouvelle réforme du collège de sa substance et portait un coup fatal aux rythmes scolaires en autorisant les communes à revenir à la semaine de 4 jours.

Au début de ce mois d'octobre, nous apprenions le suicide d'une directrice d'école à Pantin sur son lieu de travail, et cet événement dramatique traduit tout le malaise du monde enseignant. La lettre qu'elle a laissée est un réquisitoire contre les conditions de travail qui ne lui permettaient plus de pouvoir assumer son métier. Or, on se souvient que l'article le plus décrié de la fameuse loi Blanquer au printemps dernier visait la suppression de ces mêmes directeurs d'école ! La différence de perception entre la vision du ministre et la réalité atteint là des sommets.

Cet article de loi avait cependant été modifié lors de l'examen de la loi par le Sénat, réintégrant la fonction de directeur, mais modifiant son statut pour en faire un supérieur hiérarchique des enseignants ... ce qui constitue une remise en cause de l'exercice de leur métier ! Finalement, la commission mixte paritaire a décidé du *statu quo* sur

cette question. Et malheureusement, c'est bien le seul point sur lequel le gouvernement a reculé. Il a gardé l'article 1 qui instaure un devoir d'exemplarité pour les enseignants ... Voici donc une loi qui porte le titre *"pour une école de la confiance"* et qui met en préambule une motion de défiance : les enseignants ne seraient pas exemplaires ? Ils ne devraient pas pouvoir critiquer le gouvernement ? Ils seraient des citoyens "à part" comme cet enseignant, adjoint au maire de sa commune en Ardèche, qui s'est vu rappeler à l'ordre pour avoir critiqué le gouvernement ?

Un autre point de cette loi nous apparaît tout à fait contestable : Le ministre a ressenti la nécessité d'introduire dans la législation l'obligation de la scolarisation en maternelle. Or, 98% de élèves de 3 à 6 ans sont déjà scolarisés, et là où ils le sont peu ou pas, ce sont dans des territoires d'Outremer comme Mayotte et la Guyane où les locaux manquent cruellement, ce qui est très préoccupant par ailleurs, et donc cette disposition ne pourra pas y être appliquée. Pourquoi alors cette mesure ? Tout simplement pour obliger les communes à financer encore plus l'enseignement privé, car à défaut d'obligation de scolarisation, les collectivités locales n'étaient pas tenues, jusqu'alors, de financer les écoles maternelles.

Enfin cette loi, espèce de fourre-tout libéral, instaure une ségrégation nouvelle entre les établissements scolaires en créant un nouveau type d'établissement scolaire : des écoles internationales destinées aux enfants bilingues ou ayant des facultés pour l'apprentissage des langues. Oui, la France est en retard pour l'apprentissage des langues étrangères, mais ce n'est pas une telle ségrégation qui va résoudre la difficulté à laquelle notre système éducatif est confronté. Cet effort doit être généralisé !

Mais, tout va certainement aller mieux, car le ministre a annoncé une augmentation de salaire pour les enseignants de 350 € (annuels bien sûr). En fait, cette mesure avait été envisagée par le précédent gouvernement et gelé par l'actuel. 1€ de plus par jour va changer beaucoup de choses pour nos enseignants, c'est évident. Mais, en fait, le Président de la République a expliqué depuis aux Français que si les enseignants étaient augmentés, ce serait eux qui payeraient la note ... alors, il faudrait quand même qu'ils travaillent plus ! Il y a un mot pour qualifier cette attitude : c'est du populisme.

## Intelligence artificielle : la machine va-t-elle supplanter l'homme ?

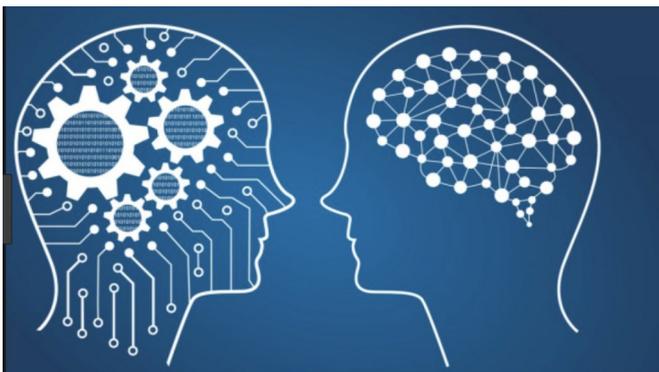
**L'intelligence artificielle conquiert de nouveaux espaces chaque jour : diagnostic médical, véhicule autonome, reconnaissance faciale... Ces techniques vont-elles un jour supplanter l'intelligence de l'être humain ? Nous donnons ici quelques clefs pour se forger un avis sur cette question autant technique que philosophique.**

### Qu'est-ce que l'intelligence artificielle ?

L'intelligence artificielle est un ensemble de techniques et de théories complexes visant à imiter ou à remplacer l'Homme dans certaines de ses tâches.

Après un arrêt dans les années 1970 faute d'applications concrètes, les études sur l'intelligence artificielle ont redémarré dans les années 90 avec le développement de l'informatique et l'apparition des premières machines « dites » intelligentes pour lire automatiquement des chèques ou lire des enveloppes dans les centres de tri postaux.

Ce n'est que depuis les années 2010 que l'intelligence artificielle connaît une véritable explosion avec l'avènement des techniques d'apprentissages implantés dans les logiciels et l'avènement de gigantesques bases de données (le fameux Big Data dont sont friands les Google, Apple, Amazon, ...).



### Comment une machine peut-elle devenir « intelligente » ?

Ce qui caractérise l'être humain c'est sa grande capacité à apprendre tout au long de sa vie. Les techniques d'intelligence artificielle ont copié ce processus. On injecte dans la machine de nombreux exemples avec les réponses et on lui fait trouver la

meilleure fonction de décision grâce à différents algorithmes statistiques.

Il est difficile d'avoir une performance élevée avec seulement quelques exemples mais avec plusieurs millions d'exemples la fiabilité devient excellente. C'est sur la base de ce principe que s'est développé le Big Data rendu possible par la très forte baisse du coût de stockage des données.

### **Intelligence artificielle, mais bug bien réel...**

Un chatbot est un outil qui simule une discussion humaine. En 2016, le chatbot *Tay* de Microsoft sur Twitter a été retiré au bout de 24h car il avait « appris » à tenir des propos racistes sous l'action d'utilisateurs provocateurs. Même chose en 2017...

### Les techniques d'intelligence artificielle pénètrent notre quotidien

Nous côtoyons ces techniques sans le savoir, par exemple elles permettent au correcteur orthographique de comprendre la logique d'un texte, notre smartphone obéit à notre voix et nous parle grâce à la synthèse vocale. Le traitement du langage permet la traduction automatique d'un texte dans n'importe quelle langue. La reconnaissance des visages est en plein essor grâce aux avancées de la technique des réseaux neuronaux. Le gouvernement chinois en a même fait un instrument de mesure du « civisme » de ces nombreux habitants.

### Tous les métiers sont concernés

Tous les métiers sont concernés par les progrès de l'intelligence artificielle. Les quelques exemples suivants illustrent ces domaines. Dans le domaine médical, les techniques d'intelligence artificielle analysent les radios avec une meilleure fiabilité que l'œil du médecin. Dans le domaine de la justice, ces techniques synthétisent des années de décisions de justice et de textes réglementaires, modifiant en profondeur le métier d'avocat. Les militaires utilisent des dispositifs

## Intelligence artificielle (suite)

autonomes tels que les drones, capables de décider de leur cible. La voiture sans chauffeur n'est plus un mythe, mais un système expérimenté sur route depuis plusieurs années aux Etats-Unis. Cette nouvelle forme de mobilité va révolutionner notre rapport aux transports.



### Faut-il craindre ces machines ?

Pour l'heure le débat fait rage, certains pensent que ces machines pourront améliorer les performances de l'Homme voire même le dépasser ou pire l'exterminer.

Les films de science fiction regorgent de scénarios de ce type.

D'autres pensent que ces machines ont de nombreuses limites. En effet l'intelligence artificielle est incapable de reproduire certaines spécificités de l'intelligence humaine comme la créativité, la conscience de soi, l'émotion, la communication non verbale, le sens de l'éthique.

### A date, il est difficile de conclure

Que les acteurs de l'intelligence artificiel soient enthousiastes ou réfractaires à ces développements, tous conviennent qu'on ne sait pas évaluer quand ces techniques arriveront un jour à leur point ultime : remplacer l'Homme. L'Homme n'agit pas que de manière rationnelle, il agit aussi par instinct lorsqu'il fuit le danger par exemple. L'intelligence artificielle a besoin de tout apprendre et reste à ce titre dépendante de l'Homme. Pour connaître la suite de l'histoire, il faudra refaire le point dans quelques années.

Bibliographie, Wikipédia, Histophil.com, Ouest France, Journal du net, Boléro.fr, le comptoir.com, google.com,

**N'attendez pas ! Renouvelez votre adhésion pour l'ANNEE 2020 !**

**Bulletin à retourner à : AFL Paris - 4 rue Giffard 75013 PARIS**

NOM : ..... Prénom : .....

ADRESSE : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Adresse courriel : .....

NOM et Prénom du conjoint : .....

**Enfants mineurs :**

Prénom : ..... Date de naissance : .....

Prénom : ..... Date de naissance : .....

**Cotisation 2020 + abonnement à Familiales Laïques : 39€**

**DATE ET SIGNATURE :**

**Déduire 4 € si vous ne souhaitez pas vous abonner à la revue.**

## Comment s'organise la lutte contre le saturnisme ?

**L'incendie de Notre-Dame le 15 avril 2019 a entraîné d'importants dépôts de poussières dans l'espace public, dont des poussières de plomb, liées à la composition du toit de Notre-Dame. Le spectre de l'intoxication au plomb, ou saturnisme, revient sur le devant de l'actualité. Que nous dit l'Agence régionale de Santé (ARS) ?**

Le saturnisme touche surtout les enfants des quartiers défavorisés, intoxiqués par des peintures anciennes. Depuis les années 1980, de nombreuses mesures ont été prises notamment à Paris.

La prévalence du saturnisme infantile est estimée à 0,1% en 2008-2009 (contre 2,1% en 1995-1996).

Cette diminution peut être attribuée notamment à la mise en œuvre de l'ensemble des mesures prises pour limiter l'exposition au plomb de la population.



L'intoxication au plomb passe longtemps inaperçue, ne donnant que des symptômes généraux (nausées, fatigue, pâleur...). Si la contamination ne cesse pas, des troubles graves s'installent (troubles neurologiques, troubles de croissance). Le dosage de la plombémie permet le diagnostic de saturnisme (s'il est égal ou supérieur à 50 microgrammes par litre de sang). Le saturnisme est une maladie à déclaration obligatoire chez les enfants et adolescents jusqu'à 18 ans.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Mairie de Paris sont mobilisées et travaillent ensemble pour lutter

contre ce fléau. Depuis 2015, tout médecin qui découvre chez un mineur ou une femme enceinte une plombémie supérieure ou égale à 50 microgrammes par litre, est tenu de déclarer le cas à l'ARS qui coordonnera une **procédure d'urgence** constituée par :

**1) Une enquête environnementale** incluant une visite au domicile de la famille et une évaluation des différentes sources d'exposition en fonction des expositions documentées :

- relevés directs des taux de plomb dans les peintures anciennes,
- prélèvements pour analyses de poussières à l'intérieur des domiciles / des sols des jardins et aires de jeux,
- Prélèvement pour analyse de l'eau du robinet,
- Enquête dans les ERP fréquentés par l'enfant.

**2) Un suivi médical / évolution des plombémies**

**3) Une Information au Préfet de Paris** (pas de Police !)

Puis dans un **2ème temps**, un **rapport d'investigation rédigé par l'ARS** est transmis :

- **à la famille**, comportant les résultats des analyses, l'évaluation de l'exposition, les recommandations pratiques individualisées pour réduire et/ou éliminer les voies d'exposition mises en évidence au cours de l'enquête ;
- **au médecin prescripteur** pour rechercher des cas associés dans le foyer familial en réalisant, si besoin, des plombémies, accompagner le suivi médical de l'enfant et s'assurer de la bonne mise en œuvre des recommandations par les familles
- **Au Préfet de Paris.**

L'ARS émet régulièrement des plaquettes d'information pour le grand public sur la toxicité du plomb et les précautions à prendre (*le plomb – un risque pour votre santé*).

## Coup de gueule : foulard ou pas foulard ?

Une récente polémique est survenue, suscitée par un projet d'affiche de la FCPE montrant une jeune femme voilée comme accompagnatrice de sorties scolaires. Le commentaire hostile du Ministre Blanquer sur la dite affiche, se mêlant, dans un réflexe macronien, de ce qui ne le regarde pas, aurait pu la rendre sympathique en réaction. Cela n'a pas été le cas et la polémique s'est développée, parfois jusqu'à l'outrance, au sein même de la mouvance laïque où certains vont jusqu'à développer des arguments relevant plus de la logique du front national que de l'humanisme, comme de suggérer de faire accompagner les sorties scolaires par les hommes armés de Daesh !

Non pas « *aux armes citoyen* » mais « *du calme, citoyen* » ! Ne peut-on débattre sereinement ? Au-delà de sa présentation que, personnellement, je trouve maladroite, l'affiche pose une vraie question, celle du statut, et en particulier de la tenue des accompagnants scolaires. A l'heure actuelle, l'affiche n'enfreint pas la loi. Donc, faut-il changer la loi ?



**Elle n'accompagne pas une sortie scolaire  
mais manifeste pour Charlie :  
doit-on la renvoyer à la maison ?**

A priori, nous serions tentés de répondre « oui ». Rien n'est plus anti-laïque que de vouloir imposer ce qu'on peut appeler le fétichisme religieux. En cela, il est pour moi tout aussi ridicule de prendre un billet de loto le vendredi 13 que de porter un foulard, de ne jamais appuyer sur un bouton électrique le vendredi soir que d'avoir fait maigre à la cantine de l'école pendant toute ma scolarité ce même jour. Et je pense que, si Dieu existe, dans sa grande lucidité,

il doit plus tenir compte de l'état de l'âme que de l'apparence physique ! De tels comportements peuvent être interprétés comme une affirmation d'une supériorité.

De plus, ils peuvent être la porte ouverte au prosélytisme, ou pire, au communautarisme ... La question devient donc : comment concilier ces comportements pour faciliter le vivre ensemble ? Et il y a deux stratégies, l'interdiction ou l'éducation.

Une maman voilée qui est volontaire pour accompagner les sorties scolaires est une femme qui a confiance dans l'école, qui souhaite la réussite de son enfant par la scolarisation. Lui interdire sa participation peut avoir des conséquences néfastes. D'abord, elle peut, par réaction, ne plus laisser son enfant participer à ces sorties et ainsi obérer sa réussite. Ensuite, on se prive du dialogue qu'on peut établir grâce à ces sorties et ainsi de l'éventuelle évolution de cette dame. Enfin, un tel opprobre brutal va ostraciser ces femmes qui risquent de se radicaliser, de mettre leurs enfants dans des écoles coraniques, surtout quand ces considérations vestimentaires sous-entendent un racisme latent. De plus, l'interdiction a rarement conduit à l'éradication, que ce soit pour les cheveux longs au lycée ou la prohibition de certains produits, et sans doute pas le hijab.

Ne vaut-il pas mieux engager le dialogue, faire évoluer cette coutume (qui n'est pas imposée par le coran) ? C'est le chemin que prend tout éducateur digne de ce nom. Le chemin est difficile car il ne faut pas se laisser déborder, tomber dans le laxisme. Nous avons tous connu des problèmes de conventions sociales. Nos grand-mères se promenaient-elles « en cheveux » ? Le port de la jupe ou du pantalon n'a-t-il pas suscité controverses (et le problème est-il bien réglé ? mis à part les Ecossais, on ne voit pas beaucoup d'hommes porter la jupe) ? Mais cette difficulté est le prix à payer pour une évolution des mentalités. Et, connaissant bien la FCPE, nous croyons qu'une association de parents d'élèves est bien placée pour s'atteler à cette tâche. Car en plus de son rôle de défense et de promotion de l'école, une association de parents est un lieu de dialogue, de réflexion et d'évolution, en fait une école des parents.

Alors débattons intelligemment plutôt que d'interdire aveuglément. Vaincre sans convaincre est pire que perdre car cela exacerbe la motivation du perdant pour la revanche.

Jean-Pierre MAILLES